

DIPLÔMES SUPÉRIEURS D'UNIVERSITÉ

■ Dénomination des diplômes – Noms des responsables :

Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.) mention **droit administratif** –
M. Thomas PERROUD

Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.) mention **droit des affaires et de l'entreprise** –
M. Guillaume BLANC-JOUVAN

Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.) mention **droit civil** –
M. Denis MAZEAUD

Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.) mention **droit international privé** –
M. Dominique BUREAU

Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.) mention **droit international public** –
M. Carlo SANTULLI

Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.) mention **droit de l'Union européenne** –
M. Fabrice PICOD

■ Structure de rattachement : Action internationale

■ UFR de rattachement : UFR de Droit

■ Date de création des diplômes :

■ Date de la convention avec une institution extérieure à Paris II (s'il y a lieu) :

■ Date du CA portant création du diplôme :

■ Date de la dernière modification : 2006

■ Niveau d'études (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) : 2^{ème} cycle (2^{ème} année de Master)

■ Objectifs de la formation

Depuis presque 30 ans, l'Université offre une formation juridique de niveau Master 2, adaptée aux besoins spécifiques des étudiants étrangers : le Diplôme Supérieur d'Université (D.S.U.). Cette formation combine des enseignements en droit français (cours d'introduction et spécialisés), de méthodologie et de langue française et offre l'avantage d'un encadrement personnalisé des étudiants par les enseignants des cours spécifiques.

Elle s'adresse aux étudiants ayant achevé une formation juridique dans leur pays d'origine sans connaissances du droit français. Le D.S.U. offre une qualification complémentaire à leur formation initiale et constitue une année préparatoire pour les étudiants souhaitant intégrer un Master 2 et éventuellement plus tard un doctorat.

Le but est de contribuer à maintenir à travers le monde un réseau solide de juristes francophones formés à l'école du droit français.

■ Effectifs globaux

Année universitaire	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre d'inscrits	73	64	64	51
Nombre de diplômés	49	48	49	/

■ Conditions d'accès

Seuls peuvent s'inscrire en vue de la préparation de ce diplôme, les candidats de nationalité étrangère, justifiant au moment de l'inscription administrative d'un titre étranger équivalent à une Maîtrise en droit française (1ère année de Master).

Les candidats doivent en outre justifier d'un niveau de connaissance de la langue française leur permettant, dès le début de l'année universitaire, de suivre un enseignement technique, correspondant au niveau B2 de la grille du Cadre européen des références pour les langues élaboré à l'initiative du Conseil de l'Europe. (T.C.F. ou T.E.F. niveau 4 ou D.E.L.F. niveau B2)

L'admission définitive à préparer le diplôme est prononcée par le Président de l'Université sur proposition du responsable de la spécialisation.

Les candidats n'ont droit qu'à deux inscriptions pour l'obtention d'un même D.S.U.

Les candidats ne peuvent s'inscrire successivement qu'en vue de l'obtention de deux D.S.U.

■ Organisation des enseignements

La préparation du Diplôme Supérieur d'Université suppose l'accomplissement d'un programme général de travail personnel portant sur les connaissances fondamentales, défini par le responsable de la spécialisation.

Les enseignements « Introduction au droit français public », « Introduction au droit français privé » et les cours de français sont communs à toutes les mentions du diplôme.

L'enseignement « Direction d'études et de méthode » est spécifique à chaque mention de D.S.U.

Les trois cours magistraux de spécialisation, de niveau L ou M1, sont arrêtés par les responsables du diplôme.

Le nombre d'heures de cours de français (cours hebdomadaires) à suivre par l'étudiant est déterminé par son niveau de langue :

- C1 : 3h hebdomadaires (75h annuels)
- B2 : 4h30 hebdomadaires (112h30 annuels)

Année d'études	Enseignements	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Durée totale
<i>annuel</i>	<i>Introduction au droit français public</i>	37h30		37h30
	<i>Introduction au droit français privé</i>	37h30		37h30
	<i>Direction d'études et de méthode</i>		30h	30h
	<i>Cours de français</i>		75h à 112h30	75h à 112h30
<i>Semestre 1 ou 2</i>	<i>Cours magistral de spécialisation</i>	37h30		37h30
	<i>Cours magistral de spécialisation</i>	37h30		37h30
	<i>Cours magistral de spécialisation</i>	37h30		37h30
Totaux		187h30	105h à 142h30	292h à 330h
Volume horaire total par étudiant		292h à 330h		
Volume horaire total du diplôme		292h à 330h		

■ Règlement des examens

L'inscription aux examens est effectuée au moment de la confirmation du choix des matières par l'étudiant en début d'année universitaire. Les examens ont lieu aux sessions de janvier, mai/ juin et en septembre (session de rattrapages).

Les épreuves du Diplôme Supérieur d'Université sont les suivantes :

- une épreuve écrite de 3 heures (notée sur 20) + CCAC (noté sur 10) portant sur le programme de la spécialisation correspondant à l'enseignement de « direction d'études et de méthode »,
- des interrogations écrites portant sur les cours d'introduction au droit privé et public français (notées chacune sur 10),
- des interrogations orales portant sur les cours magistraux suivis par les candidats (notées chacune sur 10).

Sont déclarés reçus les étudiants ayant obtenu un total de points pour l'ensemble des épreuves au moins égal à 40 sur 80.

La mention « Passable » est décernée à ceux qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves du diplôme, une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

La mention « Assez bien » est décernée à ceux qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves du diplôme, une note moyenne égale ou supérieure à 13 sur 20.

La mention « Bien » est décernée à ceux qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves du diplôme, une note moyenne égale ou supérieure à 15 sur 20.

La mention « Très bien » est décernée à ceux qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves du diplôme, une note moyenne égale ou supérieure à 17 sur 20.

■ Equipe pédagogique

M. Dominique BUREAU, professeur, M. Denis MAZEAUD, professeur, M. Carlo SANTULLI, professeur, M. Thomas PERROUD, professeur, M. Fabrice PICOD, professeur, M. Guillaume BLANC-JOUVAN, Maître des conférences, Monsieur Denis GIRAUX, Maître des conférences, Mme Véronique BADY-BENHAIM, professeur agrégé (Français Langue Etrangère).

La composition de l'équipe pédagogique varie pour chaque mention en fonction des cours magistraux que les étudiants suivent.